

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 146 041

21 N° d'enregistrement national : 22 09834

51 Int Cl⁸ : H 04 Q 9/00 (2022.01), G 06 Q 50/06

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 28.09.22.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 23.08.24 Bulletin 24/34.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : SAGEMCOM ENERGY & TELECOM SAS Société par actions simplifiée à associé unique — FR.

72 Inventeur(s) : ROTER Ziv.

73 Titulaire(s) : SAGEMCOM ENERGY & TELECOM SAS Société par actions simplifiée à associé unique.

74 Mandataire(s) : Novagraaf Technologies.

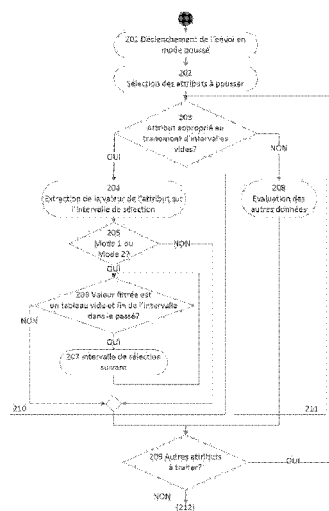
54 Dispositif et procédé de transmission en mode poussé, et produit programme d'ordinateur associé.

57 Il est décrit un procédé de transmission en mode poussé mis en œuvre par un dispositif émetteur comprenant une mémoire comportant du code logiciel et un processeur qui, quand il exécute le code logiciel, conduit le dispositif à mettre en œuvre le procédé, le procédé comprenant :

le déclenchement (201) d'une transmission, à un dispositif récepteur, de valeurs d'un attribut adapté pour contenir des données ordonnées dont les valeurs constituent la totalité ou un sous-ensemble, une transmission contenant au plus les valeurs d'un unique intervalle de sélection des données ordonnées; la vérification (204) que l'attribut ne comporte aucune valeur à transmettre pour l'ensemble de N intervalles adjacents de sélection de données d'un point de départ de sélection dans l'ordre des données et jusqu'à la fin de l'intervalle précédant l'intervalle comprenant une période de collecte de données en cours, avec N entier; si la vérification est positive, une transmission (214) d'au plus un message en mode poussé pour l'ensemble des N intervalles.

Sont également décrits un dispositif de mise en œuvre et un support d'enregistrement.

Figure pour l'abrégié : 2a



FR 3 146 041 - A1



Description

Titre de l'invention : Dispositif et procédé de transmission en mode poussé, et produit programme d'ordinateur associé.

Domaine technique

[0001] Sont décrits un procédé de transmission en mode poussé de données, un dispositif de mise en œuvre du procédé et un produit programme d'ordinateur associé, pouvant être utilisés, de façon non limitative, dans le cadre d'une transmission de données collectées de façon récurrente.

Arrière-plan technique

[0002] Dans de nombreuses applications, des dispositifs accumulent des données de façon périodique ou non-périodique nécessitant une collecte, par un dispositif client récepteur, des données accumulées par un dispositif serveur producteur. Tel est par exemple le cas de compteurs de nature diverse, tels que les compteurs électriques, de gaz, d'eau ou encore d'énergie thermique. La quantité de données produites par un tel dispositif pendant un intervalle de temps donné n'est pas toujours prévisible. Un dispositif peut générer des données périodiques, par exemple une valeur mesurée par le compteur à un instant donné et enregistrée une fois par période. Cependant en cas de problème de génération des données, des périodes sans données peuvent exister. Les dispositifs peuvent également générer des données apériodiques, par exemple sous la forme d'un journal d'événements. Dans ces cas, la quantité de données est imprévisible par nature.

[0003] Il existe un besoin d'un procédé de transmission efficace prenant en compte ces aspects.

Résumé

[0004] Un ou plusieurs modes de réalisation concernent un procédé de transmission en mode poussé mis en œuvre par un dispositif émetteur comprenant une mémoire comportant du code logiciel et un processeur qui, quand il exécute le code logiciel, conduit le dispositif à mettre en œuvre le procédé, le procédé comprenant :

- a. le déclenchement d'une transmission, à un dispositif récepteur, de valeurs d'un attribut adapté pour contenir des données ordonnées dont les valeurs constituent la totalité ou un sous-ensemble, une transmission contenant au plus les valeurs d'un unique intervalle de sélection des données ordonnées;
- b. la vérification que l'attribut ne comporte aucune valeur à transmettre pour l'ensemble de N intervalles adjacents de sélection de données d'un point de départ de sélection dans l'ordre des données et jusqu'à la fin de l'intervalle précédant l'intervalle comprenant une période de collecte de données en

- cours, avec N entier;
- c. si la vérification est positive, une transmission d'au plus un message en mode poussé pour l'ensemble des N intervalles.
- [0005] Selon un ou plusieurs modes de réalisation particuliers, la transmission d'au plus un message en mode poussé en cas de vérification positive comprend, selon un premier mode de fonctionnement, la transmission d'un unique message indicatif de l'absence de valeurs pour les N intervalles.
- [0006] Selon un ou plusieurs modes de réalisation particuliers, la transmission d'au plus un message en mode poussé en cas de vérification positive comprend, selon un second mode de fonctionnement, l'envoi d'aucun message pour les N intervalles.
- [0007] Selon un ou plusieurs modes de réalisation particuliers, si la vérification est négative, la transmission en mode poussé au dispositif récepteur d'un message comportant les valeurs du premier intervalle non vide de valeurs à transmettre, aucun message n'étant transmis pour les intervalles vides de valeurs à transmettre précédant ledit premier intervalle.
- [0008] Selon un ou plusieurs modes de réalisation particuliers, le procédé comprend, suite à la transmission du message comportant des valeurs, la réception d'un acquittement de la part du dispositif récepteur et de la mise à jour d'une information identifiant la dernière valeur acquittée pour l'attribut.
- [0009] Selon un ou plusieurs modes de réalisation particuliers, le point de départ dans l'ordre des données est adjacent à la fin de l'intervalle comportant la valeur la plus récente acquittée par le dispositif récepteur.
- [0010] Selon un ou plusieurs modes de réalisation particuliers, l'étape de détermination est précédée d'une étape de filtrage des données de l'attribut selon un ou plusieurs critères en vue de déterminer lesdites valeurs à transmettre.
- [0011] Selon un ou plusieurs modes de réalisation particuliers, la vérification porte sur plusieurs attributs et des ensembles d'intervalles respectifs, la vérification étant considérée comme positive pour l'étape (c) en cas d'absence de valeurs à transmettre pour chacun des attributs.
- [0012] Selon un ou plusieurs modes de réalisation particuliers, le procédé comprend, selon un troisième mode de fonctionnement, la transmission d'un message en mode poussé, suite au déclenchement d'une transmission, quel que soit le résultat de la vérification.
- [0013] Selon un ou plusieurs modes de réalisation particuliers, N est supérieur ou égal à deux.
- [0014] Selon un ou plusieurs modes de réalisation particuliers, les données sont ordonnées de la donnée la plus ancienne à la donnée la plus récente.
- [0015] Selon un ou plusieurs modes de réalisation particuliers, les données comportent un horodatage, l'ordre étant fonction de l'horodatage.

- [0016] Selon un ou plusieurs modes de réalisation particuliers, l'intervalle de sélection est l'un parmi un intervalle défini par un nombre de valeurs ou un intervalle défini par une durée.
- [0017] Un ou plusieurs modes de réalisation concernent un support d'enregistrement lisible par un dispositif muni d'un processeur, ledit support comprenant des instructions qui, lorsque le programme est exécuté par un processeur d'un dispositif, conduisent le dispositif à mettre en œuvre d'au moins un des procédés décrit.
- [0018] Un ou plusieurs modes de réalisation concernent un dispositif de communication comprenant des moyens adaptés à la mise en œuvre d'au moins un des procédés décrit.

Brève description des figures

- [0019] D'autres caractéristiques et avantages apparaîtront au cours de la lecture de la description détaillée qui va suivre pour la compréhension de laquelle on se reportera aux dessins annexés parmi lesquels :
- [0020] [Fig.1] – la [Fig.1] est un diagramme bloc d'un système comprenant un dispositif serveur et un dispositif client selon un ou plusieurs modes de réalisation ;
- [0021] [Fig.2a] – la [Fig.2a] est une première partie d'un algorithme d'un procédé de poussée de données selon un ou plusieurs exemples de réalisation ;
- [0022] [Fig.2b] – la [Fig.2b] est une seconde partie d'un algorithme d'un procédé de poussée de données selon un ou plusieurs exemples de réalisation.

Description détaillée

- [0023] Dans la description qui va suivre, des éléments identiques, similaires ou analogues seront désignés par les mêmes chiffres de référence.
- [0024] Les diagrammes blocs, algorithmes et diagrammes de séquence de messages dans les figures illustrent l'architecture, les fonctionnalités et le fonctionnement de systèmes, dispositifs, procédés et produits programmes d'ordinateur selon un ou plusieurs exemples de réalisation. Chaque bloc d'un diagramme bloc ou chaque phase d'un algorithme peut représenter un module ou encore une portion de code logiciel comprenant des instructions pour l'implémentation d'une ou plusieurs fonctions. Selon certaines implémentations, l'ordre des blocs ou des phases peut être changé, ou encore les fonctions correspondantes peuvent être mises en œuvre en parallèle. Les blocs ou phases de procédé peuvent être implémentés à l'aide de circuits, de logiciels ou d'une combinaison de circuits et de logiciels, et ce de façon centralisée, ou de façon distribuée, pour tout ou partie des blocs ou phases. Les systèmes, dispositifs, procédés et méthodes décrits peuvent être modifiés, faire l'objet d'ajouts et/ou de suppressions tout en restant dans le cadre de la présente description. Par exemple, les composants d'un dispositif ou d'un système peuvent être intégrés ou séparés. Également, les fonctions décrites peuvent être mises en œuvre à l'aide de plus ou de moins de

composants ou de phases, ou encore avec d'autres composants ou à travers d'autres phases. Tout système de traitement de données adapté peut être utilisé pour l'implémentation. Un système ou dispositif de traitement de données adapté comprend par exemple une combinaison de code logiciel et de circuits, tels un processeur, contrôleur ou autre circuit adapté pour exécuter le code logiciel. Lorsque le code logiciel est exécuté, le processeur ou contrôleur conduit le système ou dispositif à mettre en œuvre tout ou partie des fonctionnalités des blocs et/ou des phases des procédés ou méthodes selon les exemples de réalisation. Le code logiciel peut être stocké dans une mémoire ou un support lisible accessible directement ou à travers un autre module par le processeur ou contrôleur.

[0025] La [Fig.1] est un diagramme bloc d'un réseau de communication comprenant un dispositif 100 et un dispositif 110 aptes à communiquer à travers le réseau de façon bi-directionnelle. Le dispositif 100 est un dispositif qui stocke des données accumulées ou accumule lui-même des données, données dont au moins certaines sont à transmettre au dispositif 110. On appellera par la suite le dispositif 100 'serveur' et le dispositif 110 'client'. Par exemple, le serveur 100 est un compteur d'électricité, d'eau, de gaz, d'énergie thermique... tandis que le client 110 est un dispositif collectant les données de différents serveurs pour le compte de l'opérateur du réseau de distribution. Le serveur 100 comporte un processeur 101, une mémoire 102, une source de données 103, une interface utilisateur 105, une interface de communication 106 configurée pour communiquer de façon bidirectionnelle avec le client 110, un afficheur 107 adapté pour l'affichage de données à un utilisateur du serveur 100, ainsi qu'une mémoire de travail 109. Les différentes composantes du serveur 100 sont connectées à travers un bus de communication 104. La mémoire 102 comporte du code logiciel 108. La mémoire 109 est utilisée pour stocker et gérer les données à transmettre. Lorsque le processeur exécute le code logiciel 108, il conduit le serveur à mettre en œuvre un procédé selon un ou plusieurs exemples de réalisation décrits et comprenant le traitement de vides dans les données à transmettre comme expliqué plus en détail plus loin. Ces données proviennent par exemple de la source de données 103. La source de données 103 est par exemple l'organe métrologique du compteur proprement dit qui produit une valeur de la grandeur comptée. L'organe métrologique est par exemple en charge de mesurer et d'enregistrer une grandeur physique absolue (intensité d'un courant, pression d'un gaz) ou cumulative (énergie électrique ou volume d'un gaz qui a transité). Les données peuvent être obtenues de façon périodique ou apériodique ou comprendre une combinaison de données obtenues de façon périodique et apériodique. Le fait que des données soient généralement obtenues périodiquement n'exclut pas l'absence de données pendant des intervalles de temps plus ou moins longs (mise hors tension, pannes, intervalles de repos ou de données non représentatives...). Le réseau

de communication est par exemple un media radio d'un des types 2G/3G/4G/LTE NB-IoT/LTE Cat-M1/LoRA ou autre.

[0026] Le DLMS ou 'Spécification de Messages Langage de Dispositif' ('Device Language Message Specification' en langue anglaise) comprend une série de standards développés et maintenus par l'Association des Utilisateurs DLMS ('DLMS UA') et standardisant les échanges de données de compteurs électriques ou autres. Le DLMS UA maintient notamment le 'Livre Bleu' COSEM (pour Modèle Sémantique Complet pour la Gestion de l'Energie ou 'Comprehensive Semantic Model for Energy Management' en langue anglaise). En particulier, le document 'DLMS UA 1000-1', version 15, partie 2, version 1.0 du 21 décembre 2021 décrit des éléments utilisés dans la poussée de données ('push' en langue anglaise) de la part d'un serveur vers un client et selon lequel le client accuse réception - ou acquitte - les données reçues. Le document introduit un mécanisme permettant, à chaque déclenchement périodique de l'envoi par poussée, de sélectionner une certaine quantité de données enregistrées à pousser à partir de la dernière donnée acquittée. Par exemple, il est possible de spécifier un intervalle de temps à partir de la dernière donnée acquittée (e.g. 'Trois jours complets après la dernière donnée acquittée'). Les différents choix sont décrits à la table 9 du document DLMS UA cité. Ceci permet de limiter la quantité d'un envoi individuel, afin de préserver le fonctionnement du réseau de transport et du client en charge de collecter et de traiter les données, et ne pas les surcharger en cas d'absence de communication prolongée et/ou sur un grand nombre d'équipements.

[0027] Selon un ou plusieurs exemples de réalisation, les données accumulées par le serveur 100 dans la mémoire 109 sont au moins en partie historisées, c'est à dire ordonnées dans le temps. Par 'ordonné dans le temps', on entend selon le mode de réalisation choisi qu'une information temporelle est associée à une donnée et que l'ordre des données est déterminé par l'information temporelle, ou simplement que les données figurent dans l'ordre d'obtention ou d'enregistrement. Par exemple, le serveur 100 échantillonne à intervalles réguliers l'organe métrologique 103 et stocke la valeur mesurée par cet organe dans sa mémoire, cette valeur y étant associée avec la valeur d'une horloge identifiant par exemple le moment de l'échantillonnage ou la période couverte par la valeur. La période est par exemple identifiée par une valeur d'horloge de la fin de la période. On obtient ainsi par exemple des courbes de charge dans le temps. D'autres informations peuvent être associées à ces deux valeurs.

[0028] Un serveur peut comporter plusieurs organes métrologiques donnant des valeurs respectives pour des grandeurs distinctes et ainsi associer plusieurs données à une seule valeur temporelle (voir par exemple les deux colonnes de droite du tableau 1 représenté ci-dessous). Les données sont stockées dans la mémoire par exemple dans des objets comportant une ou plusieurs attributs adaptés.

- [0029] Si l'on sélectionne les données générées périodiquement sur un certain intervalle de temps (par exemple, un multiple entier d'une période comme une journée, la quantité de données sera toujours la même. Cependant, il existe des cas où la quantité de données sur une période peut différer, par exemple :
- [0030] - quand le serveur a été mis hors tension pendant longtemps et que le processus de génération de données ne s'est donc pas exécuté ;
- [0031] - suite à une remise à l'heure vers le futur impliquant un saut dans le temps important (par exemple, dans le cas où le serveur est remis en service et que la réserve d'énergie alimentant l'horloge temps réel était épuisée, ou qu'il n'avait pas été mis à l'heure).
- [0032] Quand des entrées sont créées de manière aperiodique – ce qui est par exemple le cas pour des entrées de journaux d'événement - le même problème se pose.
- [0033] Le tableau 1 est un exemple de données normalement périodiques pouvant être produites par le compteur 103 proprement dit du serveur 100. A titre d'exemple, un serveur peut produire et stocker plusieurs milliers d'entrées pouvant couvrir, en fonction de la périodicité, par exemple plusieurs mois de fonctionnement.

[0034] [Tableaux1]

Horodatage (‘Timestamp’) Type : chaine d’octets encodant une date/heure	Statut Type : entier 8 bits non signé pris comme un champ de bits de statut	Registre d’énergie importée Type : entier 32 bits non signé	Registre d’énergie exportée Type : entier 32 bits non signé
...			
21/01/2022 00:00:00	0	2370	0
21/01/2022 01:00:00	0	2375	0
21/01/2022 02:00:00	0	2375	0
21/01/2022 03:00:00	0	2380	0
29/06/2022 09:00:00	127 => bit PDN=1 (indication que le compteur a été éteint dans la période précédant le stockage de cette entrée)	2385	0
...			

[0035] Dans le tableau 1, une entrée est représentée par une ligne et un élément de structure est représenté par une colonne.

[0036] Selon l’exemple du tableau, un échantillonnage est effectué toutes les heures et une journée normale comporte vingt-quatre entrées. Dans l’exemple, aucune entrée n’a été mémorisée entre le 21/01/2022 et le 29/06/2022 pour cause de mise hors tension du compteur. La sélection d’un intervalle de temps où le compteur était hors service (e.g. une demande de 01/02/2022 à 01/03/2022) retournera un tableau de zéro entrées.

[0037] A chaque déclenchement d’un envoi de données poussées, le serveur 100 évalue les valeurs associées à une liste d’attributs spécifiée dans un attribut paramétrant le mécanisme de poussée. Les valeurs retenues seront concaténées dans ce qu’on appelle un buffer - ou tampon - de poussée (‘push buffer’ en langue anglaise) et encapsulées dans une unité de données protocolaire de la couche applicative appropriée pour

transmission au client.

- [0038] Dans le cadre du DLMS, cette unité de données est libellée ‘APDU DataNotification’.
- [0039] Le contenu du buffer de poussée est obtenu en extrayant des valeurs d’attributs dans leur ensemble, ou encore partiellement. Une extraction partielle peut être réalisée en sélectionnant - dans les attributs adaptés - les valeurs à envoyer en appliquant un ou plusieurs filtres, par exemple des critères temporels tels des intervalles de temps, des index d’entrées ou encore des éléments de structure.
- [0040] Le client produit un accusé de réception encore appelé ‘acquittance’ des données reçues. Le serveur connaît ainsi la « dernière entrée acquittée » pour chacun des attributs concernés. Ceci permet de sélectionner et d’envoyer uniquement les données non encore acquittées à partir de cette entrée. La sélection des données se fait par exemple en précisant une profondeur de données, qui peut par exemple être définie par un intervalle temporel compté à partir de la dernière donnée acquittée, par exemple un nombre de périodes (« 3 jours complets de profondeur après la dernière entrée acquittée »). Selon certains modes de réalisation, la profondeur est définie par un intervalle temporel compté à partir de l’intervalle temporel précédent qui comporte la dernière donnée acquittée. Ceci permet de limiter la quantité de données d’un envoi individuel, afin de préserver le fonctionnement du réseau de transport et du client en charge de traiter les données, et ne pas les surcharger.
- [0041] Pour chaque attribut concerné, en cas de succès d’envoi par poussée, c’est-à-dire si l’envoi est acquitté par le client, le pointeur de la dernière donnée acquittée sera mis à jour pour se placer sur la nouvelle dernière donnée acquittée. En cas d’échec, il restera à l’endroit avant envoi et servira de date d’origine pour la nouvelle sélection, qui pourra inclure de nouvelles données générées entre temps. On envoie ainsi les données les plus anciennes en priorité.
- [0042] Une transmission se fait sous la forme d’un tableau. Un tableau est une structure de données comportant des entrées horodatées. Un exemple de structure d’un tel tableau est donné par le tableau 1. Une transmission sans données est matérialisée par un tableau vide, à savoir un tableau avec zéro entrées.
- [0043] Dans les exemples qui suivent, les données considérées sont des entrées horodatées avec filtrage par sélection par rapport à la dernière donnée acquittée. Pour des raisons de clarté et de simplicité, on considère le cas d’un seul attribut dont les données sont à transmettre et qu’en principe, toutes les données enregistrées dans un intervalle sont à transmettre.
- [0044] Un premier exemple de fonctionnement est comme suit :
- Le déclenchement d’une transmission en mode poussé se fait avec une périodicité journalière. Une transmission ne porte que sur des jours complets, la

première transmission est donc faite le second jour, sur base des données des jours précédents. Le second jour est en effet toujours une période en cours. Dans le présent cas et à ce stade du procédé, il n'y a qu'une journée qui précède, à savoir le premier jour (qui est une journée pour laquelle les données sont complètes au second jour).

- La sélection des données se fait sur un maximum de deux jours complets après la dernière donnée acquittée (donc avec une profondeur maximale de deux jours). Selon le présent exemple, un jour incomplet car toujours en cours n'est pas sélectionné.
- Jour 2 : 1 journée de données à envoyer (Jour 1), envoi réussi.
- Jour 3 : 1 journée de données à envoyer (Jour 2), envoi en échec.
- Jour 4 : 2 journées de données à envoyer (Jour 2, Jour 3), envoi en échec.
- Jour 5 : 3 journées de données à envoyer (Jour 2, Jour 3, Jour 4) mais sélection limitée à (Jour 2, Jour 3), envoi réussi.
- Jour 6 : 2 journées de données à envoyer (Jour 4, Jour 5), envoi réussi.
- Jour 7 : 1 journée de données à envoyer (Jour 6), envoi réussi.
- ...

[0045] Après chaque acquittement de transmission, le pointeur de la dernière donnée acquittée est avancé par le serveur après la réception d'un accusé de réception de la part du client.

[0046] La profondeur maximale est choisie pour limiter la quantité de données dans une transmission en mode poussé à une taille raisonnable tout en permettant de rattraper des échecs de transmissions précédentes.

[0047] Un second exemple de fonctionnement est comme suit. On se place dans le cas où l'intervalle de temps entre les dernières données envoyées et le temps présent est important (plusieurs dizaines de périodes, par exemple) et où les données comportent des intervalles de temps où les données générées sont vides.

- Le déclenchement d'une transmission en mode poussé se fait avec une périodicité d'un jour.
- La sélection des données se fait avec une profondeur maximale de deux jours.
- On prend l'hypothèse que les données du Jour 1 ne sont pas vides (du Jour 1 à 00:00 au Jour 2 à 00:00), qu'à la suite d'un arrêt du serveur pendant plusieurs dizaines de jours, les données du Jour 2 et suivants sont vides et que le procédé de transmission périodique en mode poussé reprend le Jour 50.
- Jour 50 : envoi du Jour 1 (jusqu'au Jour 2 à 00:00 inclus) et du Jour 2 (vide).
- Jour 51 : envoi du Jour 2 (J2 à 00:00 exclus donc Jour 2 n'a aucune nouvelle donnée acquittée) et du Jour 3 (aucune nouvelle donnée acquittée).
- Jour 52 : Jour 2 (Jour 2 à 00:00 exclus donc Jour 2 aucune nouvelle donnée

acquittée), Jour 3 (aucune nouvelle donnée acquittée).

— ...

- [0048] En d'autres termes, un nombre d'intervalles vides au moins égal à la profondeur ou l'intervalle de sélection des données va faire tourner des transmissions à vide en boucle. Même si des données apparaissent le jour 50 ou suivant, ces données ne seront pas transmises car le pointeur vers la dernière donnée acquittée ne pourra pas avancer.
- [0049] Une solution possible à ce problème consiste à avancer le pointeur de la dernière donnée acquittée après chaque transmission en mode poussé jusqu'à la fin de l'intervalle considéré. Dans le cadre du second exemple ci-dessus, à chaque transmission en mode poussé, le pointeur serait avancé de deux jours. Pour ramener le pointeur au plus près du temps présent, ceci implique de nombreuses transmissions à vide. Si l'intervalle de sélection a une profondeur de deux jours, le retard ne sera rattrapé que le 98^e jour.
- [0050] Selon un ou plusieurs modes de réalisation, lorsqu'une transmission en mode poussé de données ordonnées est envisagée, le serveur va déterminer s'il y a ou non des données à transmettre. Cette détermination peut se faire par intervalles de sélection de données successifs.
- [0051] Selon un premier mode de fonctionnement ('mode 1' dans ce qui suit), le dernier intervalle vide de données à transmettre avant un intervalle recouvrant une période de collecte de données en cours donnera lieu à une transmission en mode poussé. Cette transmission peut comporter une information indicative de l'absence de données à transmettre, par exemple sous la forme d'un tableau vide.
- [0052] Selon un second mode de fonctionnement ('mode 2' dans ce qui suit), si aucune donnée à transmettre n'est déterminée, la transmission en mode poussé n'est pas effectuée, elle est annulée.
- [0053] Dans les deux cas, si un intervalle vide de données à transmettre ou une succession de tels intervalles sont suivis d'un intervalle comportant des données, alors aucune transmission en mode poussé relative à l'intervalle ou à la succession d'intervalles vides de données à transmettre n'est effectuée et une transmission en mode poussé est effectuée pour l'intervalle non vide.
- [0054] Il est à noter que des données peuvent avoir été enregistrées pour un intervalle, mais qu'aucune de ces données n'est à transmettre, par exemple sur base d'un ou plusieurs critères de sélection. Dans ce cas, l'intervalle est considéré comme 'vide'. S'il est déterminé des données à transmettre, ces données sont aussi appelées 'valeurs' à transmettre.
- [0055] Selon le mode 1, le serveur analyse le contenu d'un intervalle situé dans le passé. . S'il n'y a aucune valeur sélectionnée pour transmission dans cet intervalle, on passe à l'intervalle suivant. Le curseur sur le début d'intervalle considéré est cependant avancé

jusqu'à la fin de l'intervalle de sélection considéré précédemment.

- [0056] Le procédé est itéré jusqu'à ce que la fin de l'intervalle de sélection ne se situe plus dans le passé (en d'autres termes, jusqu'à ce que cette fin soit ultérieure au début de l'intervalle de temps en cours, cet intervalle de temps en cours étant donc incomplet), ou jusqu'à ce que l'intervalle de sélection contienne des valeurs à transmettre. Dans ce dernier cas, une transmission en mode poussé est effectuée et le pointeur sur la dernière entrée acquittée est avancé en rapport avec cette transmission à la suite d'un acquittement positif du client.
- [0057] Ainsi, le serveur saute les intervalles de sélection vides de valeurs à transmettre, ces intervalles ne donnant pas lieu à une transmission en mode poussé.
- [0058] Dans le cas où aucun intervalle de sélection jusqu'au temps présent ne comporte de données à transmettre, une transmission unique en mode poussé avec un tableau vide est effectuée pour l'ensemble des intervalles vides. Il est à noter qu'on mentionne ici un tableau vide car il s'agit là de la structure utilisée pour la transmission des données dans le cadre du présent exemple, mais selon d'autres exemples de réalisation, l'information indiquant qu'aucune valeur à transmettre n'a été déterminée peut être codée autrement.
- [0059] Un avantage est que l'envoi d'une transmission en mode poussé de cette information permet au serveur d'informer le client que le serveur est toujours en fonctionnement, mais qu'aucune valeur à transmettre n'est disponible.
- [0060] Selon un mode de réalisation, en mode 1, lorsque plusieurs attributs sont analysés et qu'aucun ne comporte de valeurs à transmettre, une information indicative de l'absence de valeurs à transmettre est transmise pour chacun des attributs.
- [0061] Selon un second mode de transmission poussée, appelé 'mode 2' dans ce qui suit et par ailleurs similaire au mode 1, dans le cas où aucun intervalle de sélection jusqu'au temps présent ne comporte de valeurs à transmettre, aucune transmission en mode poussé n'est effectuée.
- [0062] Un avantage est alors que de la bande passante réseau est économisée. Ceci peut être appréciable dans des applications dans lesquelles la génération de données est peu fréquente, comme dans le cas d'entrées dans des journaux d'événements peu fréquents. Par ailleurs, ce mode est également adapté à des serveurs fonctionnant sur pile car plus économe en énergie que le mode 1.
- [0063] Un exemple de fonctionnement selon les modes 1 ou 2 basé sur les exemples précédents est comme suit :
- [0064] Le déclenchement d'une transmission en mode poussé se fait avec une périodicité d'un jour.
- [0065] La sélection des valeurs à transmettre se fait avec une profondeur maximale de deux jours.

- [0066] Les valeurs à transmettre commencent au Jour 1 qui comporte des données mais les Jours 2 à 100 sont vides de données.
- [0067] Le procédé de transmission périodique en mode poussé commence au Jour 50.
- Jour 50 : Envoi du Jour 1 et du Jour 2 (J1 est non vide).
 - Jour 51 : Les Jours 3 et 4 sont vides de valeurs à transmettre et aucun envoi n'est fait.
 - Jour 51 : Les Jours 5 et 6 sont vides de valeurs à transmettre et aucun envoi n'est fait.
 - ...
 - Jour 51 : Les Jours 47 et 48 sont vides de valeurs à transmettre et aucun envoi n'est fait.
 - Jour 51 : Les Jours 49 et 50 sont vides et soit aucun envoi n'est fait (mode 2), soit un envoi avec un tableau vide est effectué (mode 1).
- [0068] Le retard de transmission est ainsi rattrapé.
- [0069] Par rattrapage du temps présent, on entend dans le cadre de l'exemple que la fin de l'intervalle de sélection est au plus à la fin de la période complète (ou clôturée) précédant la période en cours, cette dernière étant donc incomplète et étant susceptible d'être augmentée par de nouvelles données.
- [0070] Selon un ou plusieurs modes de réalisation, un troisième mode de fonctionnement est défini, appelé 'mode 0'. Selon ce mode, la transmission d'un message en mode poussé est systématiquement effectuée suite au déclenchement d'une transmission – l'absence ou la présence de valeurs à transmettre n'influant pas sur la transmission.
- [0071] Selon un ou plusieurs modes de réalisation, les modes 0, 1 et 2 peuvent être mis en œuvre par un même serveur. Il est alors prévu des moyens permettant de sélectionner un mode. Un mode de transmission est choisi, par exemple de manière automatique en fonction du contexte (par exemple commutation vers le mode 1 ou 2 suite au réveil après une panne ou un arrêt...) ou par un utilisateur, à travers une interface utilisateur gérée par l'intermédiaire du code logiciel 109.
- [0072] Selon d'autres modes de réalisation, un serveur peut implémenter uniquement l'un des deux modes 1 ou 2, ou les deux.
- [0073] Dans le cas où des données suivent une période pendant laquelle aucune donnée n'est générée, les modes 1 et 2 permettent de ne pas envoyer de message vide – le premier message envoyé contiendra des données. Par ailleurs, si aucune valeur à transmettre n'est présente après la dernière valeur acquittée, le nombre de messages vides envoyés sera, selon le mode, de zéro ou d'un seul, ce qui permet de limiter la bande passante utilisée.
- [0074] Les modes 1 et 2, quand l'un de ces modes est identifié dans l'attribut, ne sont mis en œuvre que pour un ou plusieurs attributs d'objets comportant des données ordonnées

avec sélection à partir de la dernière donnée acquittée. Des valeurs d'attributs autres du buffer de poussée sont soit transmises selon le mode par défaut, i.e. le mode 0, ou non transmises, comme cela sera détaillé plus loin.

- [0075] Comme indiqué plus haut, le mode 2 peut aussi s'appliquer dans le cas où la sélection de données se fait par un nombre d'entrées - et non un intervalle de temps - après la dernière donnée acquittée.
- [0076] Les figures 2a et 2b combinées forment un algorithme d'un procédé de poussée de données selon un ou plusieurs exemples de réalisation non limitatifs et mettant en œuvre les modes mentionnés ci-dessus.
- [0077] Dans la [Fig.2a], en 201, un envoi de données en mode poussé est déclenché. Selon certains modes de réalisation, ce déclenchement est périodique, selon d'autres modes de réalisation, le déclenchement n'est pas périodique - il est par exemple lié à un événement déclencheur.
- [0078] En 202, une sélection des attributs d'objets à pousser est réalisée. Cette sélection est par exemple basée sur une liste prédéfinie, un ou plusieurs critères de sélection... Un premier attribut parmi les attributs d'objets sélectionnés lors de l'étape 202 est ensuite analysé en 203 pour déterminer s'il est susceptible d'être traité pour des intervalles de sélection vides de données.
- [0079] Selon le présent exemple de réalisation et comme indiqué précédemment, cette condition est remplie lorsque l'attribut contient des données ordonnées et sélectionnables sur une profondeur spécifiée après la dernière donnée acquittée par le client. Un traitement d'intervalles vides est appliqué à ces attributs dans la branche gauche 210 de l'algorithme.
- [0080] Les attributs qui ne répondent pas au critère du test en 203 sont évalués en 208, dans la branche droite 211. Les données autres contiennent par exemple des données non historisées.
- [0081] Selon certains modes de réalisation, l'évaluation peut comprendre la décision de transmettre ou de ne pas transmettre les données autres. Ces données peuvent en effet être l'accessoire des données historisées traitées dans la branche 210, mais il peut y avoir peu de sens à utiliser de la bande passante pour transmettre certaines données autres en cas d'absence de données historisées.
- [0082] La branche de traitement 210 et la sortie de l'évaluation en 208 se rejoignent en 209.
- [0083] Selon un ou plusieurs exemples de réalisation, le traitement des intervalles vides de valeurs d'attribut à transmettre est comme suit : en cas de présence d'un attribut d'objet susceptible d'être traité, le contenu de cet attribut sur un premier intervalle de sélection sur une profondeur déterminée est analysé pour déterminer s'il contient des valeurs à transmettre (204). Il est déterminé si la transmission doit s'effectuer en mode poussé 1 ou 2 (test en 205). Si la transmission ne s'effectue pas en mode 1 ou 2, alors

l'étape 209 est atteinte. Sinon, il est déterminé en 206 si la sélection est vide de valeurs à transmettre. Si c'est le cas, l'intervalle de sélection suivant est pris en considération (207) et il est de nouveau déterminé s'il est vide de valeurs à transmettre en 206. La boucle 206 / 207 continue soit jusqu'à ce qu'un intervalle de sélection contienne des valeurs à transmettre ou que la fin de l'intervalle de sélection ne se situe plus dans le passé). La sortie de la boucle 206/207 mène au test 209. En 209, il est évalué si tous les attributs à pousser ont été pris en compte – si cela n'est pas le cas, le prochain attribut est sélectionné et le traitement reprend en 203.

[0084] Dans la [Fig.2b], si tous les attributs à pousser ont été pris en compte, il est déterminé si aucun des attributs traités dans la branche 210 ne contenait des valeurs d'attribut à transmettre. Si c'est le cas et si le mode de poussé est le mode 2, alors aucun envoi en mode poussé n'est effectué jusqu'au déclenchement suivant. Dans les autres cas, un envoi en mode poussé est effectué en 214, contenant des données à envoyer issues de l'une des deux branches 210 ou 211. Si aucune des deux branches n'a fourni de données à transmettre, une transmission à vide est effectuée. En cas de réception d'un acquittement du client (test positif en 215), une mise à jour de la dernière entrée acquittée est effectuée pour chacun des attributs traités dans la branche 210 (216). Si aucun acquittement n'est reçu, une nouvelle tentative d'envoi est programmée (217).

[0085] En référence au standard DLMS, l'étape 202 comprend par exemple la revue d'une liste d'attributs d'objets devant être poussés, cette liste étant définie par un attribut appelé 'push_object_list'. L'étape 203 comprend par exemple la vérification qu'un objet comporte un buffer de données correspondant à une classe d'interface dite 'profil générique' et avec sélection des données par rapport à la dernière entrée marquée comme acquittée, la profondeur de l'intervalle de sélection par rapport à la dernière donnée acquittée étant définie par une donnée de configuration appelée 'data_index' et définie par la table 9 du Livre Bleu mentionné précédemment.

[0086] Dans ce qui précède, divers avantages ont été décrits. Un mode de réalisation spécifique peut présenter un ou plusieurs de ces avantages, mais pas forcément tous les avantages. Certains modes de réalisation peuvent présenter un ou plusieurs avantages non décrits et/ou ne pas présenter d'avantages décrits.

[0087] Annexe

[0088] Il est proposé de définir un attribut caractérisant la gestion des modes de poussée dans le cadre d'un procédé de transmission en mode poussé et pouvant avoir l'une des trois valeurs suivantes :

[0089] - Mode 0=SAUT_DESACTIVE ('SKIP_DISABLED' en langue anglaise) :

[0090] Mode par défaut. Le procédé de saut d'intervalles de sélection vides est désactivé.

[0091] - Mode 1=SAUT_ENVOIVIDE ('SKIP_EMPTYSEND' en langue anglaise) :

[0092] Le procédé de saut d'intervalles de sélection vides est actif selon le mode 1.

- [0093] - Mode 2=SAUT_PASENVOIDIE ('SKIP_NOEMPTYSEND' en langue anglaise) :
- [0094] Le procédé de saut d'intervalles de sélection vides est actif selon le mode 2.
- [0095] Dans le cadre du DLMS :
- [0096] Une structure de données ordonnées avec sélection à partir de la dernière donnée acquittée est par exemple un buffer d'objets de classe 7 avec sélection à partir de la dernière donnée acquittée. Un buffer de classe DLMS/COSEM 7 est un buffer qui se remplit d'objets dits 'capturés' de manière périodique ou non, ces objets pouvant être accumulés par ordre d'arrivée ou triés en fonction d'un objet (par exemple une horodate).

SIGNES DE REFERENCE

- [0097] 100 – Dispositif serveur
- [0098] 101 – Processeur
- [0099] 102 – Mémoire
- [0100] 103 – Compteur
- [0101] 104 – Bus de communication
- [0102] 105 – Interface utilisateur
- [0103] 106 – Interface de communication bidirectionnelle
- [0104] 107 – Affichage
- [0105] 108 – Code logiciel
- [0106] 109 – Mémoire de travail
- [0107] 110 – Dispositif client

Revendications

- [Revendication 1] Procédé de transmission en mode poussé mis en œuvre par un dispositif émetteur comprenant une mémoire comportant du code logiciel et un processeur qui, quand il exécute le code logiciel, conduit le dispositif à mettre en œuvre le procédé, le procédé comprenant :
- a. le déclenchement (201) d'une transmission, à un dispositif récepteur, de valeurs d'un attribut adapté pour contenir des données ordonnées dont les valeurs constituent la totalité ou un sous-ensemble, une transmission contenant au plus les valeurs d'un unique intervalle de sélection des données ordonnées;
 - b. la vérification (204) que l'attribut ne comporte aucune valeur à transmettre pour l'ensemble de N intervalles adjacents de sélection de données d'un point de départ de sélection dans l'ordre des données et jusqu'à la fin de l'intervalle précédant l'intervalle comprenant une période de collecte de données en cours, avec N entier;
 - c. si la vérification est positive, une transmission (214) d'au plus un message en mode poussé pour l'ensemble des N intervalles.
- [Revendication 2] Procédé selon la revendication 1, la transmission d'au plus un message en mode poussé en cas de vérification positive comprend, selon un premier mode de fonctionnement, la transmission d'un unique message indicatif de l'absence de valeurs pour les N intervalles.
- [Revendication 3] Procédé selon l'une des revendications 1, la transmission d'au plus un message en mode poussé en cas de vérification positive comprend, selon un second mode de fonctionnement, l'envoi d'aucun message (213) pour les N intervalles.
- [Revendication 4] Procédé selon l'une des revendications 1 à 3, si la vérification est négative, la transmission (214) en mode poussé au dispositif récepteur d'un message comportant les valeurs du premier intervalle non vide de valeurs à transmettre, aucun message n'étant transmis pour les intervalles vides de valeurs à transmettre précédant ledit premier intervalle.
- [Revendication 5] Procédé selon la revendication 4, comprenant, suite à la transmission du message comportant des valeurs, la réception (215) d'un acquittement

- de la part du dispositif récepteur et de la mise à jour (216) d'une information identifiant la dernière valeur acquittée pour l'attribut.
- [Revendication 6] Procédé selon la revendication 5, dans lequel le point de départ dans l'ordre des données est adjacent à la fin de l'intervalle comportant la valeur la plus récente acquittée par le dispositif récepteur.
- [Revendication 7] Procédé selon l'une des revendications 1 à 6, l'étape de vérification étant précédée d'une étape de filtrage des données de l'attribut selon un ou plusieurs critères en vue de déterminer lesdites valeurs à transmettre.
- [Revendication 8] Procédé selon l'une des revendications 1 à 7, comportant :
- la vérification (209) si d'autres attributs sont à traiter ;
 - dans l'affirmative, l'étape (b) est effectuée pour chaque autre attribut à traiter, la vérification pour l'étape (c) étant considérée comme positive en cas d'absence de valeurs à transmettre pour tous les attributs traités.
- [Revendication 9] Procédé selon l'une des revendications 1 à 8, comprenant, selon un troisième mode de fonctionnement, la transmission d'un message en mode poussé, suite au déclenchement d'une transmission, quel que soit le résultat de la vérification.
- [Revendication 10] Procédé selon l'une des revendications 1 à 9, avec N supérieur ou égal à deux.
- [Revendication 11] Procédé selon l'une des revendications 1 à 10, dans lequel les données sont ordonnées de la donnée la plus ancienne à la donnée la plus récente.
- [Revendication 12] Procédé selon la revendication 11, dans lequel les données comportent un horodatage, l'ordre étant fonction de l'horodatage.
- [Revendication 13] Procédé selon l'une des revendications 1 à 12, dans lequel l'intervalle de sélection est l'un parmi un intervalle défini par un nombre de valeurs ou un intervalle défini par une durée.
- [Revendication 14] Support d'enregistrement lisible par un dispositif muni d'un processeur, ledit support comprenant des instructions qui, lorsque le programme est exécuté par un processeur d'un dispositif, conduisent le dispositif à mettre en œuvre le procédé selon l'une des revendications 1 à 13.
- [Revendication 15] Dispositif de communication comprenant des moyens adaptés à la mise en œuvre du procédé selon l'une des revendications 1 à 13.

[Fig. 2a]

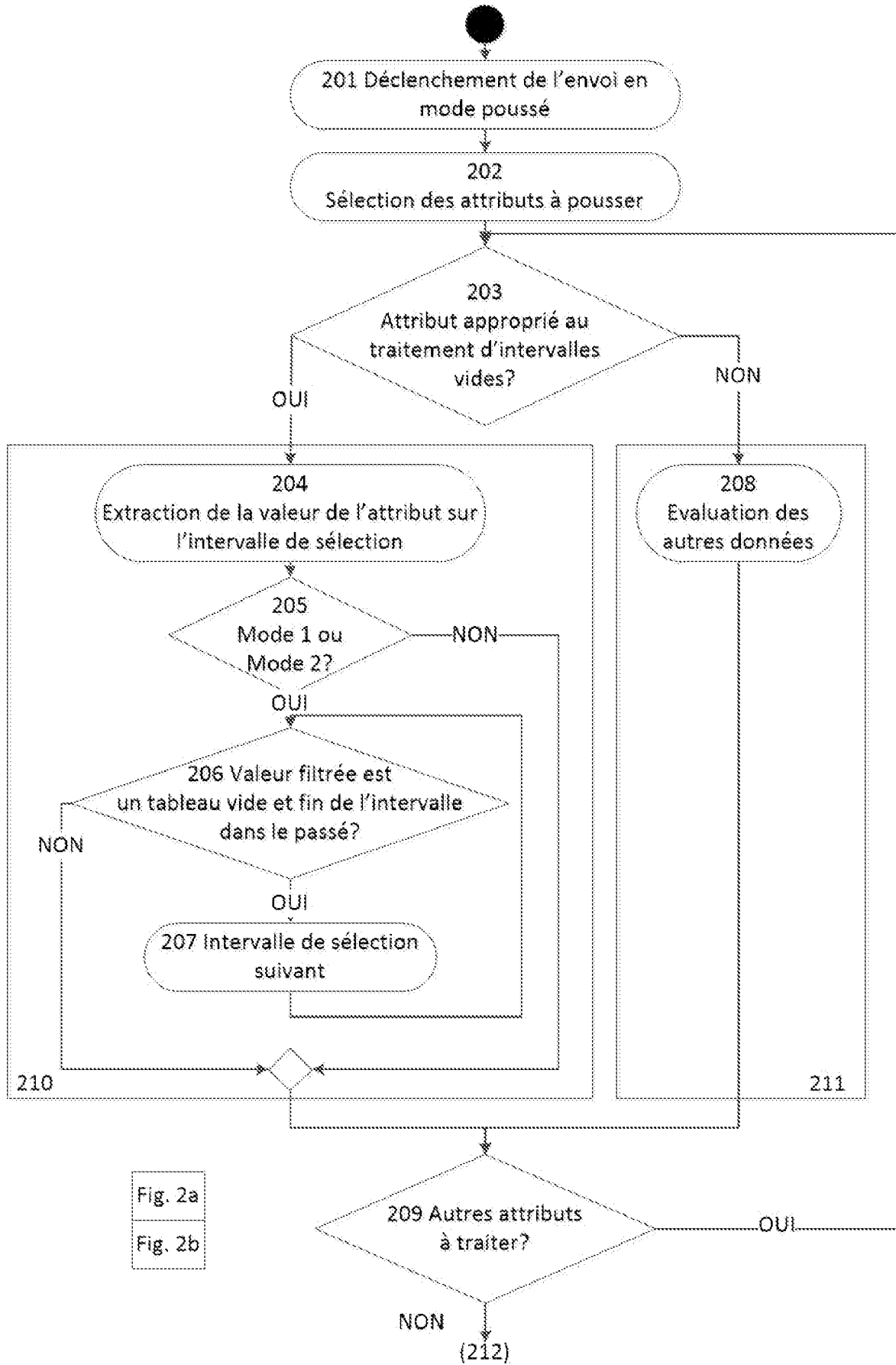
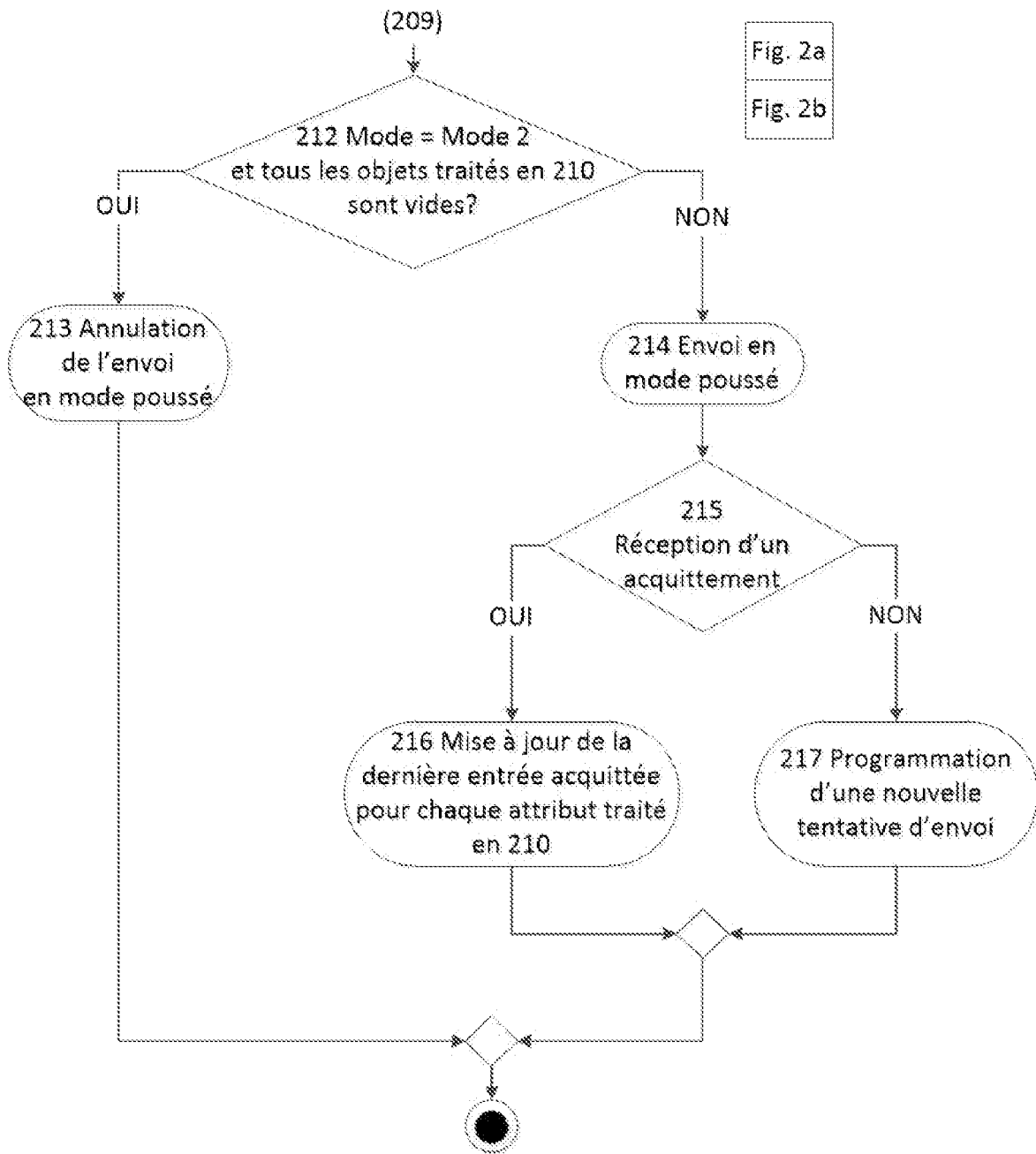


Fig. 2a

Fig. 2b

[Fig. 2b]



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 910784
FR 2209834

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	EP 3 945 725 A1 (SAGEMCOM ENERGY & TELECOM SAS [FR]) 2 février 2022 (2022-02-02)	1-4, 7-10, 13-15 5, 6, 11, 12	H04Q9/00 G06Q50/06
Y	* alinéa [0011] - alinéa [0018] * * alinéa [0021] * * alinéa [0027] * * alinéa [0031] - alinéa [0040] * * alinéa [0053] - alinéa [0056] * * alinéa [0063] * * revendication 1 *		
Y	FR 3 100 095 A1 (SAGEMCOM ENERGY & TELECOM SAS [FR]) 26 février 2021 (2021-02-26) * alinéa [0001] * * alinéa [0007] - alinéa [0015] * * alinéa [0057] - alinéa [0067] * * revendication 1 *		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			H04Q
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
5 avril 2023		Barbelanne, Alain	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		D : cité dans la demande	
A : arrière-plan technologique		L : cité pour d'autres raisons	
O : divulgation non-écrite		
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2209834 FA 910784**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **05-04-2023**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication	
EP 3945725	A1	02-02-2022	CN 114070759 A	18-02-2022
			EP 3945725 A1	02-02-2022
			ES 2935916 T3	13-03-2023
			FR 3113219 A1	04-02-2022
			US 2022038561 A1	03-02-2022

FR 3100095	A1	26-02-2021	AUCUN	
